



POMPIER(ÈRE) – TEMPS PARTIEL

La Ville de La Sarre est à la recherche de trois pompiers(ères) à temps partiel pour son Service de prévention des incendies et de la sécurité civile.

Mandat

Sous la responsabilité du directeur du Service de prévention des incendies et de la sécurité civile, le pompier est appelé à intervenir lors de situations d'urgence sur le territoire de la municipalité ainsi que sur le territoire des municipalités avoisinantes. Il devra aussi participer aux autres tâches reliées au travail de pompier, soit des gardes externes, la prévention, les entraînements, la formation et les travaux d'entretien des équipements.

Savoir-être

- Capacité à supporter et à gérer le stress afin de maintenir une attitude professionnelle même dans les situations difficiles
- Polyvalence
- Capacité à travailler en équipe et en collaboration avec les gens du milieu
- Fait preuve de bon jugement et d'une bonne capacité d'analyse
- Est habile de ses mains et débrouillard
- A un souci réel pour la santé et la sécurité au travail

Formation et exigences

- Habiter dans un rayon de 8 kilomètres de la caserne
- Détenir un permis de conduire valide et s'engager à acquérir la classe 4A pour les véhicules d'urgence dans les six mois suivant l'embauche
- Posséder une formation en sécurité incendie POMPIER 1 OU s'engager à suivre cette formation, de 306 heures, selon les délais prévus par le service et conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal

Les compétences suivantes sont considérées comme un atout :

- Avoir son emploi principal de jour la semaine sur le territoire de la municipalité et être disponible à répondre aux appels durant ses heures de travail
- Détenir une formation de premiers secours et premiers soins valide
- Être en bonne condition physique

Conditions de travail

- Les postes sont à temps partiel sur appel.
- La réception des appels se fait via une application cellulaire disponible sur appareil personnel ou un appareil fourni par la municipalité.
- Chaque pompier doit effectuer des gardes externes selon l'horaire établi.

Conditions salariales

Salaires et conditions selon l'entente en vigueur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard **le 15 février à 16 h :**

Véronique Bernier-Labonté
Conseillère en communications, projets et ressources humaines
Ville de La Sarre
6, 4^e Avenue Est, La Sarre (Québec) J9Z 1J9
vlbernier@ville.lasarre.qc.ca

Seules les personnes retenues à l'étape de présélection seront contactées.